

Département de l'Hérault

2021_19_02_07

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 19 février 2021

Membres en exercice: 34

Date de la convocation: 11/02/2021

Présents: 23

Votants: 24

Pour: 24

Contre: 0

Dont Présents non votants :0

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-neuf février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est

réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés: 1

Présents: Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Béatrice

FALCOU, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA,

Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice

TÉROL, Didier VORDY, Bernard COSTE

Abstentions: 0

Représentés: Marie LORENTE par Francis BOUTES

Présents non votants :

Excusés: Elisabeth DAUZAT, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Porté à connaissance - association avec Hérault Tourisme dans le cadre de " l'Appel à manifestation d'intérêt - partenariats territoriaux du programme d'actions Fonds Tourisme Durable "

Le Fonds Tourisme Durable, mis en place dans le cadre de France Relance et porté par l'ADEME, a pour objectif de soutenir via des aides financières, des opérateurs du tourisme dans leur démarche vers un tourisme durable. Le Fonds concerne principalement deux types d'activité : la restauration et les hébergements touristiques. La priorité est donnée aux territoires ruraux.

Le Fonds Tourisme Durable consiste à :

- Accompagner des restaurants et des hébergements touristiques vers une résilience économique grâce à un positionnement centré sur la Transition Ecologique
- Donner les moyens aux restaurants et hébergements touristiques de s'engager dans la Transition Ecologique.

En décembre 2020, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour répondre à ces objectifs poursuivis du Fonds Tourisme Durable. Les projets retenus pourront bénéficier d'une subvention pour aider à conduire ce programme dans le cadre d'une convention avec l'ADEME. La convention sera établie pour l'année 2021, avec renouvellement en 2022 sous condition d'atteinte des objectifs déterminés avec l'ADEME.

Dans l'Hérault, une candidature a été déposée par un collectif de trois partenaires :

- Hérault Tourisme (associé au Pays Haut Languedoc et Vignobles, en tant que territoire Prioritaire car porteur d'un PAT et d'une démarche TEPOS),
- Le Pays Cœur d'Hérault,
- Le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc (dont la candidature porte sur l'ensemble de son périmètre Hérault et Tarn).

Si le projet est retenu, chacun des partenaires impliqués, ci-dessus, va intervenir auprès de 10 structures (restauration et hébergements touristiques - soit 30 structures bénéficiaires dans le cadre de ce dossier).

Le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles va donc bénéficier d'une intervention auprès de 5 structures dans le cadre de son association avec Hérault Tourisme en tant que « territoire prioritaire » et une intervention auprès de 5 autres structures réalisée par le Parc du Haut Languedoc auprès de son réseau de marqués Parc (+5 sur la partie tarnaise).

Le collectif a travaillé sa candidature en étroite collaboration avec, les Chambres de Commerce et d'Industrie 34 et 12 (partie Tarnaise du Parc) afin de veiller à la coordination des actions (partage territorial et mutualisation de certaines actions) car les Chambres de Commerce et d'Industrie ont déposé leur candidature via le dossier régional Chambre de Commerce et d'Industrie Occitanie.

Le collectif souhaite également associer à la démarche des relais territoriaux ou professionnels, notamment pour la phase information/mobilisation des professionnels : Offices de Tourisme (très engagés dans le Développement Durable et disposant pour certains de chargés de mission dédiés), et fédérations professionnelles (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH), Organisation professionnelle patronale de la communication et de l'impression (GMI), Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air (FHPA), Gaz de France (GDF) et réseaux...).

La longue pratique de collaboration, entre les partenaires, sur quasiment l'ensemble des programmes et actions liés au développement touristique, est un gage d'efficacité. Nous voyons aussi, dans cette opération, l'opportunité de conforter dans la durée un espace de travail mutualisé pour l'accompagnement au Développement Durable des opérateurs et porteurs de projets d'hébergement touristiques et de restauration.

Hérault Tourisme coordonne cette candidature et assurera l'animation et la coordination globale du dispositif avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et l'ADEME. Un comité de suivi et un groupe de travail opérationnel seront mis en place.

LePrésident remercie l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette opération et, le cas échéant, l'autoriser à signer la convention et tous documents relatifs à cette décision.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité autorise le Président à signer la convention et tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murivel-Les-Béziers Le Président,

Jean ARCAS.